

ÉCRIVONS
ENSEMBLE
NOTRE AVENIR

BUDGET PARTICIPATIF 2019

1 MILLION D'EUROS
POUR VOS PROJETS

PROPOSEZ VOS IDÉES

JUSQU'AU 30 AVRIL

ECRIVONS.ANGERS.FR

ANGERS VILLE
CITOYENNE





Michelle MOREAU

Première adjointe

Adjointe à la Citoyenneté,
à la Vie des quartiers
et à la Vie associative

6761 Angevins ont voté en 2018, en sélectionnant 16 idées d'investissement pour un budget de 997 000€. Les services de la Ville vont mettre en œuvre ces projets lauréats en associant les porteurs de projets, pour qu'ils puissent vérifier les réalisations, le calendrier, le budget.

Nous lançons le 2^e appel pour 2019. Si vous avez des idées, si vous avez des envies, si vous souhaitez améliorer votre cadre de vie, vous pouvez déposer un projet d'investissement sur la plate-forme numérique ecrivons.angers.fr.

Cette année, nous avons choisi d'accorder une attention particulière aux projets portant sur le végétal. Vecteur de qualité de vie, de lien social, la nature en ville répond avant tout à nos objectifs environnementaux. Le coup d'accélération que la municipalité souhaite donner cette année en faveur de la ville verte se traduit aussi dans le budget participatif. Ainsi, au moment du vote, nous demanderons aux Angevins de choisir au minimum deux projets issus de la thématique végétale.

Toutes les idées pour améliorer notre cadre de vie qui peuvent être mises en œuvre sur le territoire de notre ville, dans la limite d'un million d'euros, seront analysées et vous y serez associés.

Soyez assurés du plaisir que vous prendrez à vous impliquer pour les investissements dans votre ville, à promouvoir les projets et à les voir réalisés.

LE BUDGET PARTICIPATIF, COMMENT ÇA MARCHE ?

1 janvier > avril
L'APPEL À IDÉES

2 avril > septembre
L'INSTRUCTION DES IDÉES

3 septembre > octobre
LA PRÉSENTATION ET
LE VOTE DES PROJETS

Les Angevins sont invités à voter pour leurs cinq projets favoris, dont au moins deux projets liés à la végétalisation de la ville.

Les porteurs de projets disposent d'un appui technique et d'outils de communication pour mener campagne en faveur de leur projet.

4 LA RÉALISATION DES PROJETS

Les projets qui auront recueilli le plus de voix, à hauteur d'un million d'euros, seront réalisés dans les deux ans.

étape 1

PROPOSEZ VOS IDÉES !

Déposez vos idées
ou associez-vous à celles
des autres participants
sur la plateforme

ecrivons.angers.fr



Maximum trois idées par personne



Date limite de dépôt : 30 avril 2019



QUI PEUT PARTICIPER ?

Les Angevins et Angevines,
à partir de 11 ans.

Les idées peuvent être déposées
par des particuliers, des collectifs,
des associations ou des entreprises.

POUR ÊTRE RECEVABLE, VOTRE IDÉE DOIT
RESPECTER LES CRITÈRES SUIVANTS :

- Relever du **budget d'investissement de la Ville**, c'est-à-dire engendrer une dépense ponctuelle (travaux d'aménagement ou de construction, achat de gros matériel ou mobilier), qui limite les coûts de gestion ultérieure (entretien, dépenses de personnel...).
- Concerner les **compétences municipales et le domaine public**. Quelques exemples de projets du budget participatif 2018 : aménagement d'aires de jeux pour enfants, installation de ruches dans la ville, plantation de vergers en cueillette libre, mise en place de frigos solidaires, création d'une « station vélos », aménagement d'équipements fitness en accès libre.
- Être **réalisable dans les deux ans**.
- Répondre à l'**intérêt général et bénéficier gratuitement à tous les Angevins**.
- Porter sur une **réalisation nouvelle** et ne pas concerner l'entretien ou la maintenance de ce qui existe déjà.
- Être **suffisamment précise** pour pouvoir être estimée juridiquement, techniquement et financièrement.



INFOS

Ville d'Angers
Mission participation citoyenne
Tél. : 02 41 96 34 56
participation-citoyenne@ville.angers.fr

16 projets lauréats en 2018,
suivez leur réalisation sur
ecrivons.angers.fr

Informez-vous, donnez votre avis, proposez vos idées et projets pour Angers

Inscrivez-vous sur
la plateforme participative

ecrivons.angers.fr

